# **DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ** (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 04/03/2025 Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID: 044-214400756-20250227-16\_2025-DE

Nombre de conseillers en exercice .....14 présents.....10 votants.....11

L'an deux mil vingt-cing, le **VINGT SEPT FEVRIER** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2025

PRÉSENTS:

LALLOUÉ Jean-Marc BOMMÉ Jean-Paul

MARTIN Yves

PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric RAIMBAUD Nelly

CHIRADE Brigitte **HUGRON** Dominique

GRIMAUD Sylvie HAMON Sylvain

ABSENTS EXCUSÉS: DUMARCHÉ Jérémy; GUILLEMOT Tatiana (pouvoir à CHIRADE Brigitte);

ABSENTS NON EXCUSÉS :; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHIRADE Brigitte

#### **OBJET:**

16/2025

## MOTION DE SOUTIEN A LA PSYCHIATRIE EN LOIRE-ATLANTIQUE ET **DEMANDE DE MESURES URGENTES**

Monsieur le Maire expose qu'en décembre dernier, une rencontre avec les maires de Loire-Atlantique s'est déroulée à EPSYLAN pour alerter les communes sur la situation alarmante de la psychiatrie dans le département.

A l'issue de cette rencontre, les participants ont souhaité qu'EPSYLAN propose la motion de soutien suivante qui prendrait la forme d'un courrier au Ministère de la Santé :

### Objet : Alerte sur la situation critique de la psychiatrie en Loire-Atlantique et demande de mesures urgentes

Madame la Ministre,

Nous, élus du conseil municipal d'Issé, souhaitons attirer votre attention sur la situation extrêmement préoccupante de la psychiatrie en Loire-Atlantique, et plus particulièrement celle de l'établissement public de santé mentale EPSYLAN qui fait face à une crise sans précédent.

EPSYLAN (Etablissement Psychiatrique de Loire-Atlantique Nord) couvre un bassin de 340 000 habitants représentant près de 100 communes et 55% du territoire du département. Aujourd'hui pourtant, faute de médecins en nombre suffisant, l'établissement voit sa capacité d'accueil réduite à seulement 12 lits d'admission sur les 74 existant il y a encore 3 ans. Ces lits restants sont également menacés à très court terme, placant l'établissement, les équipes soignantes et les patients dans une situation d'urgence critique.

Cette réduction drastique de la capacité d'accueil engendre :

- Une surcharge insoutenable pour les autres structures psychiatriques du département, déjà saturées par ailleurs
- Une privation d'accès à des soins psychiatriques adaptés pour une large partie de la population de Loire-Atlantique
- Une détérioration rapide des conditions de travail des soignants, menaçant la pérennité des équipes médicales et l'attractivité de la psychiatrie sur le territoire.

Face à cette situation alarmante, nous souhaitons saluer l'engagement remarquable des équipes d'EPSYLAN qui continuent d'assurer des soins de qualité malgré des contraintes majeures. Cependant, leur mobilisation seule ne suffit plus : une action forte et immédiate de la part des pouvoirs publics est désormais impérative.

#### C'est pourquoi nous demandons :

Le maintien et la réouverture progressive des lits d'admission à EPSYLAN, conformément aux besoins de la population couverte.

11 / 2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID: 044-214400756-20250227-16\_2025-DE

Cela ne peut se faire sans médecins, nous demandons donc :

- Un soutien actif de la part du Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins pour recruter et fidéliser des médecins psychiatres, afin de pallier à la pénurie actuelle
- La mise en œuvre de solutions pérennes pour garantir l'équilibre et la solidarité entre les structures psychiatriques de Loire-Atlantique et assurer un accès équitable aux soins pour tous les habitants.

Madame la Ministre, la psychiatrie est un pilier essentiel de la santé publique. Nous vous exhortons à prendre les mesures nécessaires pour prévenir un effondrement du système psychiatrique dans le département, avec des conséquences irrémédiables et dramatiques pour les habitants et les professionnels de santé.

Dans l'attente de votre réponse et de mesures concrètes, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette motion de soutien et autorise M. le Maire à la transmettre au Ministère de la Santé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire, Jean-Marc LALLOUÉ